

Le pipeline avait été inspecté

Publié le 28/05/2014 à 23H07

Pollution. Quelles sont les causes et conséquences de la fuite de pétrole brut de l'oléoduc ? Les associations écologistes s'interrogent.



La Préfecture estime ne pas être « en gestion de crise »

La zone reste totalement bouclée, trois jours après la rupture d'un pipeline exploité par Total et transportant du pétrole brut. Lundi, vers 6 h, un geyser de pétrole s'est déversé sur les terres humides de Saint-Vigor d'Ymonville, dans l'estuaire de la Seine.

Les opérations de pompages vont bon train. Mais aujourd'hui, Écologie pour Le Havre, réclame, dans une lettre ouverte au préfet de région, des explications. « *Il est probable que le jaillissement a été précédé de suintements : quels dispositifs pour détecter de tels écoulements avant qu'ils ne passent au stade de geyser ?* » interroge ainsi Pierre Dieulafait, président d'écologie pour Le Havre.

La Préfecture, si elle se tient bien évidemment au plus près des avancées et analyses, renvoie vers l'exploitant : Total. Et celui-ci promet de jouer la transparence... Totale. « *Un pipeline est un tuyau sous pression. Il ne fuit pas en goutte à goutte. Du fait de cette pression, la moindre rupture provoque aussitôt un geyser. Et comme l'oléoduc est bourré de capteurs, la fuite a été immédiatement détectée et les vannes ont été fermées* », précise la compagnie pétrolière.

Mais comment en arrive-t-on là ? La réglementation française impose un examen complet des oléoducs tous les six ans. Sont vérifiées la fissuration, la corrosion et la géométrie du tube. « *Ce pipeline a subi trois inspections complètes, par un organisme indépendant, en novembre et*

décembre 2013. *Le compte rendu nous a été transmis... La semaine dernière. Il sera intégré à l'analyse des causes de l'incident* », annonce le porte-parole de chez Total.

L'oléoduc, de 50 cm de diamètre et de 260 km de long, relie le terminal pétrolier du Havre à la raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne). Il est enterré à une profondeur comprise entre 1 et 1,5 mètre dans un sol très argileux, selon des études hydrologiques réalisées par des experts. Total estime ainsi la pollution limitée, contrairement aux associations écologiques qui envisagent la contamination de la nappe aquifère sous-jacente.

« La terre est très peu perméable. Le pétrole brut déversé est donc resté en surface. Les nappes souterraines ont été protégées par ce sol argileux. L'hydrocarbure s'est répandu dans les champs (sur une surface de 50 mètres de diamètre) et les fossés initialement remplis d'eau. Des barrages et trois zones de pompage ont aussitôt été mis en place », explique-t-on chez Total.

Échantillons prélevés et analysés

Dès lundi, et chaque jour depuis, des échantillons d'eaux et de terres environnantes ont été et sont toujours prélevés et analysés par Total, la Dréal et la préfecture. *« En dehors de la zone comprise entre les barrages, les terres et boues sont propres et ne présentent pas de signe de pollution. Ces analyses vont se poursuivre »*, affirme la compagnie pétrolière.

Cela laisse tout de même une large zone polluée. Les terres les plus touchées devront être évacuées et considérées comme déchets. *« Cela va coûter une fortune »*, prévient Annie Leroy, d'Écologie pour Le Havre. Total a déjà établi une procédure type, initiée dans le cadre du PSI (plan de surveillance et d'intervention).

« Les boues impactées seront stockées provisoirement dans des cuvettes étanches à la Raffinerie de Normandie. Puis elles seront confiées à des filières agréées qui les traiteront par incinération ou par biotraitement », explique Total. Le pétrole brut pompé sera lui aussi acheminé et stocké dans des bacs et bassins spécifiques de décantation à la raffinerie.

À la demande des associations écologistes d'être associées au suivi, la compagnie pétrolière répondra *« non »*. *« Elles seront tenues au courant de tout mais nous faisons appel à des professionnels »*. Le secteur restera donc interdit au public. *« Initialement, il y avait un risque d'explosion lié à l'embrasement possible des vapeurs. Ce n'est plus le cas mais l'accès reste compliqué »*, précise le porte-parole. La Préfecture, elle, nie qu'il y ait eu un quelconque danger à ce niveau.

MARIE-ANGE MARAINE